

Les travaux seront réalisés en 2 phases, avec une réception partielle du bâtiment neuf :

- Phase 1 : création de l'extension
- Phase 2 : restructuration du bâtiment administratif existant

Le financement de l'opération se présente comme suit :

Plan de financement 15.11.2024				
Objet des dépenses	Montants des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes attendues HT	Taux de financement / coût global de l'opération
travaux	1 091 076,00 €	(demande DSIL sur 2025)	489 495,65 €	40,00%
honoraires MOE (taux de rémunération : 11,45 % basé sur estimation des travaux)	115 243,12 €	Rénovation42 (relamping et isolation des combles existants)	3 630,00 €	0,30%
Etude de sol	3 800,00 €	Fonds Chaleur (chaudière granulés bois)	30 240,00 €	2,47%
CSPS	4 120,00 €	ieu Belmont Communauté	700 373,47 €	57,23%
CT	4 500,00 €			
Diagnostics plomb/amiante	5 000,00 €			
TOTAL HT	1 223 739,12 €	TOTAL HT	1 223 739,12 €	100,00%

Considérant la DI n°2024/008, relative à la demande initiale DSIL 2024, Rénovation et fonds chaleur,
Considérant le dossier déposé le 30/01/2024 portant le n°15835524, classée sans suite,
Considérant la nécessité de solliciter à nouveau une subvention DSIL 2025 (sur le coût global de l'opération), pour le projet d'agrandissement du bâtiment du Centre Administratif de Charlieu Belmont Communauté, situé 9, Place de la Bouverie – 42 190 CHARLIEU

Il est proposé d'approuver le financement tel que présenté ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter une subvention DSIL 2025 pour le projet d'agrandissement du bâtiment du Centre Administratif de Charlieu Belmont Communauté, dont le coût total à l'issue de la phase PRO est de 1 223 739.12 HT (travaux, maîtrise d'œuvre et études inclus), à hauteur de 40 % sur le coût global de l'opération, soit une subvention de 489 495.65 €.

Vu la délibération N°2023/118 qui approuve le contrat de MOE pour les travaux d'agrandissement du centre administratif

Vu la délibération N°2024/101 qui valide l'APD et le montant définitif de la MOE pour le projet d'agrandissement,

Vu la délibération N°2024/150 qui rajoute une mission complémentaire sonorisation vidéo-projection à la MOE pour le projet d'agrandissement,

Vu la délibération N°2024/210 qui autorise le Président à signer les marchés issus de la consultation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la réalisation du projet d'agrandissement du centre administratif et le projet de financement afférent.
- Autorise le président à solliciter l'ensemble des subventions, dont la DSIL, nécessaires à la réalisation du projet, dont le coût total prévisionnel s'élève à 1 223 739.12 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre et études inclus)
- Dit que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget principal.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Charlieu
M Etienne HERTZOG

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250213-DELIB2025-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2025
Publication : 20/02/2025

